

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de septembre à 20h00, les membres du Conseil municipal, ont été légalement convoqués le 18 septembre 2024 en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné

Nombre de membres	23
Nombre de membres présents	20
Procurations	03
Nombre de membres votants	23

Convoqués :

AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, GUILLORIT Mikaël, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Étaient représentés :

LECULLIER Lysiane à THIBAUT Evelyne ; MAGNE Didier à NOIZET Michel ; ZAPATA Laurie à MARTINEZ Olivier

Étaient absents (excusés et non excusés) :

Néant

INTERVENTIONS CABINET VICTOR ARCHITECTES

En préliminaire du Conseil municipal, la commission « Grands projets » élargie à l'ensemble des membres du Conseil a été convoquée pour une présentation du projet de rénovation de la maison dite « Roulet » en futur bâtiment administratif pour accueillir la mairie principale d'Aigondigné.

Madame Elise MACHEMIE, représentante du cabinet Victor Architectes présente les quatre versions travaillées.

A ce stade du projet, aucune version n'est encore retenue pour la poursuite du projet.

La séance débute à 20 h 10.

20h28 : Arrivée de Madame Gaëlle HIPEAU en provenance de Melle pour une réunion du Centre de loisir. Seule l'approbation du PV du CM du 16 juillet est intervenu en son absence.

Monsieur Olivier MARTINEZ est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et énumère les pouvoirs.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 16 juillet 2024

AFFAIRES SCOLAIRES

1. Convention « Territoire Educatif Rural »

Délibération 2024_088

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

INTERVENTIONS MADAME MARIE PIERRE BRISSAUD, INSPECTRICE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Madame le maire présente la nouvelle inspectrice de l'éducation nationale du secteur de Melle, invitée à exposer au Conseil municipal le contenu de la convention « Territoire Éducatif Rural » (TER).

Madame l'inspectrice précise en préambule qu'il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif se superposant aux autres mais bien un outil visant à :

- Renforcer la coopération et le lien avec les dispositifs existants ;
- Renforcer l'attractivité de l'école rurale ;
- Garantir aux élèves un pouvoir d'agir sur leur avenir.

Pour mémoire, Madame BRISSIAUD rappelle les dispositifs existants :

- ECLURE ;
- PEDT ;
- Convention Territoriale Globale ;
- Convention rurale.

Le TER est mené en collaboration étroite entre l'État, les organismes sociaux et les collectivités et vise à faire le lien entre les dispositifs et favoriser la construction de l'avenir des élèves des 47 écoles, 6 collèges et 3 lycées du territoire.

L'ambition du TER est caractérisé par trois grands objectifs :

- Mobiliser un réseau de coopération autour de l'école en renforçant les articulations avec les projets des collectivités territoriales ;
- Garantir aux jeunes ruraux un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir par le biais d'accompagnement à l'orientation et des dispositifs d'égalité des chances telles que les cordées de la réussite ;
- Renforcer l'attractivité et la professionnalisation de l'école rurale par un meilleur accompagnement et la formation du personnel affecté dans les écoles.

Afin d'organiser la réalisation, madame Brissiaud présente la méthode et le plan d'action afin que chaque élève puisse bénéficier des mêmes opportunités :

- Comité de Pilotage (COPI) au sein duquel la commune d'Aigondigné est intégré
- Comité Technique (COTEC) pour piloter les actions ;
- Création de quatre groupes de travail travaillant chacun sur un thème :
 - o 1/ Continuité éducative en facilitant les transitions et en évitant les ruptures sur le temps personnel de l'élève ;
 - o 2/ Persévérance et ambition scolaire ;
 - o 3/ Santé globale et activités sportives ;
 - o 4/ Vivre ensemble.
- Création d'un coordonnateur pour ce qui concerne le 1^{er} degré.

Le budget dédié est limité et se monte à 30000€ par an pour les 45 écoles dont :

- 5000€ en guise de crédit pédagogique
- 4550€ de crédit formation ;

Débat :

Monsieur Patrick Trochon revient sur l'ambition scolaire tournée uniquement sur l'école et vers les élèves. Il souhaiterait un spectre plus large dépassant les murs de l'école en associant une forme de parrainage avec les « anciens » et d'anciens élèves de l'école d'appartenance pour contribuer à échapper à la « trahison du clan » afin de sortir l'élève de son environnement et lui ouvrir le champ des possibles.

Madame l'inspectrice se montre entièrement d'accord sur le retour d'expérience et ambitionne également d'accompagner le parent dans sa parentalité.

Madame le maire rappelle un certain nombre d'actions et d'initiatives déjà menées par la commune :

- Le Conseil Municipal des Enfants qui rassemble des élèves de toutes les écoles car il est important que les élèves rencontrent des enfants des autres écoles en échangeant sur leurs problématiques propres,
- Séjour de fin de mandat pour offrir aux enfants une autre ouverture d'esprit en allant à la découverte d'institutions (**visite de la maison de la Région Nouvelle Aquitaine**) tout en mêlant la culture (visite du musée de l'illusion)
- Rencontre avec les gens du voyage pour échanger sur des modes de vie et cultures différentes pour briser les tabous,
- Dispositif « Argent de poche » afin d'offrir à une trentaine d'adolescents (16-17 ans) de la commune un petit travail d'été,
- Activités sportives malheureusement limitées par le manque d'équipement sportifs.

L'ensemble de ces actions visent tout à la fois à développer le vivre ensemble, favoriser l'accès à la culture et à lutter contre une délinquance bien réelle sur le territoire de la commune.

Madame l'inspectrice répond que le volet culturel est très développé dans le groupe de travail « Persévérance et ambition scolaire ».

Le débat se poursuit et madame Vanessa Largeau évoque également les rencontres intergénérationnelles avec les pensionnaires de l'EHPAD, l'école de Thorigné qui a travaillé sur le handicap avant de se rendre aux Jeux Paralympiques pour assister à des rencontres de tennis-fauteuil.

Monsieur Laurent Audé fait remarquer que les élèves du 1^{er} degré sont plutôt bons sur le territoire mais que l'on assiste à un décrochage dans les niveaux supérieurs, peut-être parce que les possibilités offertes par des classes spécifiques n'existent pas dans les collèges et lycées du territoire et qu'il existe donc une certaine forme de sclérose éducative limitant les ambitions des élèves.

Madame Christine Bourdier rappelle également les actions menées en direction des parents concernant l'utilisation des écrans par les enfants mais que les parents, parfois les plus concernés, ne se déplacent pas. Madame Gaëlle Hipeau ajoute que beaucoup de parents ne connaissent pas les nuisances liées à une utilisation intensive des écrans mais que, en la matière, on ne peut que prodiguer des conseils.

Madame l'Inspectrice en convient et souhaite poursuivre cette riche collaboration avec la commune d'Aigondigné

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** le contenu de la convention Territoire Éducatif Rural
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention dans les termes exposés.

AFFAIRES GENERALES

1. Intégration d'un nouveau membre à la commission FINANCES

Délibération 2024_087

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose que Madame Céline AIMON a émis le souhait d'intégrer la commission FINANCES en qualité de membre titulaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la candidature de madame Céline AIMON pour son intégration à la commission FINANCES de la commune.

FINANCES

1. Détermination du coefficient multiplicateur de la TASCOM :

Délibération 2024_089

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose qu'il s'agit, pour le Conseil municipal, de déterminer le coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) à défaut de délibérations concordantes avec l'EPCI Mellois en Poitou avant le 1^{er} octobre afin qu'elle puisse être mise en application à compter du 1^{er} janvier 2025. Madame le Maire présente un coefficient possible pour 2025 avec une planification évolutive pour les années suivantes tout en rappelant que pour la première année, le coefficient doit être compris entre 0.95 et 1.05 et qu'il ne peut ensuite varier de plus de 0.05 par année.

Madame le maire propose donc de déterminer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1.05 pour l'année 2025.

Débat :

Des élus demandent si un taux bas pourrait rendre attractive l'implantation d'entreprises sur la commune.

Madame le Maire précise que la détermination du coefficient multiplicateur de la TASCOM est encadré.

Monsieur François Gomes demande si cette TASCOM ne sera que pour la commune.

Madame le Maire répond par l'affirmative et qu'il n'existe pas de délibération concordante avec la communauté de commune qui l'en empêcherait.

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la proposition de fixer le coefficient directeur de la TASCOM à 1.05 pour la commune d'Aigondigné, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **DIT** que ce coefficient multiplicateur augmentera de 0.05 par année jusqu'en 2028 inclus.

2. Plan de financement de la nouvelle chaudière de Tauché :

Délibération 2024_090

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose qu'il s'agit d'un plan de financement pour le remplacement de la chaudière ancienne de l'école et de la mairie de Tauché, datant de 2002. Un premier devis a été présenté au Bureau municipal du 10 septembre 2024. Le Bureau municipal avait souhaité un second devis avec un autre système afin de capter des subventions et répondre aux exigences en matière d'économie d'énergie. Madame le Maire a demandé au prestataire un devis avec une solution hybride présentée au Club de la performance.

Madame le Maire a également demandé au prestataire s'il pouvait répondre aux impératifs de calendrier afin que l'école de Tauché puisse bénéficier de chauffage à partir de la rentrée scolaire du 4 novembre 2024. La réponse du prestataire est positive.

Débat :

Monsieur Patrick Trochon afin d'éclairer le Conseil apporte des éléments techniques et explique que la commune s'inscrirait dans la perspective du décret tertiaire de 2050 qui demande des économies de consommation énergétique de 50%. Le système envisagé s'inscrit dans une perspective de 65% d'économie énergétique.

Madame le Maire présente le plan de financement et les économies d'énergie possibles en adoptant un tel système de chaudière à gaz couplée à une pompe à chaleur. Grâce aux subvention possibles jusqu'à 80% du montant de 53907€ HT, ce système pourrait être rentabilisé sur quatre ans.

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE
(Préciser la nature)			
Fonds vert Axe 1	53 907,97	50 %	26 953,00
• Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	53 907,97	30 %	16 172,00
SIEDS			
• Soutien à l'investissement PSIL			
Autofinancement :	53 907,97	20 %	10 782,97
• Fonds propres			
TOTAL EN HT		100 %	53 907,97

Monsieur Alain Cousset fait remarquer qu'il ne faudrait pas avoir les mêmes problèmes de panne que pour le changement de la chaudière de l'école d'Aigonnay.

Monsieur Patrick Trochon précise que l'avantage du système envisagé permettrait qu'un des deux dispositifs prend le relai de l'autre en cas de panne.

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 22 voix POUR et 1 abstention des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement de la future installation de chauffage hybride pour l'école et la mairie de Tauché/ Sainte Blandine
- **AUTORISE** Madame le maire à lancer les demandes de subventions sur la base du devis présenté et du plan de financement présenté.

3. Remboursement de frais d'un élu pour l'activité « 14 juillet 2024 » :

Délibération 2024_091

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose que, dans le cadre de des festivités du 14 juillet 2024, Madame le Maire délégué de Mougou, en charge du tournoi de pétanque commune, a dû compléter les lots de consolation face à l'affluence de participants. Cette dépense ayant été réalisée dans des enseignes hors mandat administratif, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le remboursement de la somme de cinquante-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (59,97€) sous forme de mandat « hors paie »

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** le remboursement à Madame Evelyne THIBAUT de la somme citée supra
- **AUTORISE** le remboursement sous la forme d'un mandat « hors paie ».

4. Remboursement de frais d'un élu pour l'activité « Argent de poche 2024 » :

Délibération 2024_092

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose que, dans le cadre de la mise en place du dispositif « Argent de poche 2024 », il avait été décidé en Bureau municipal que les jeunes seraient équipés de T-shirt au logo de la commune avec un flocage « argent de poche ».

Monsieur Francois GOMES, élu en charge du dispositif « Argent de poche », a commandé les t-shirts et le flocage directement auprès de l'enseigne Décathlon. Le paiement par mandat administratif étant impossible si la commande n'est pas passée par Décathlon Pro, il convient à la commune d'Aigondigné de rembourser l'élu ayant effectué les achats.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce remboursement pour la somme de quatre cent quarante euros (440€)

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** le remboursement de la somme citée supra à Monsieur François GOMES
- **AUTORISE** le remboursement sous la forme d'un mandat « hors paie »

5. Remboursement de frais d'un agent pour l'activité « 14 juillet 2024 » :

Délibération 2024_093

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

Madame le maire expose Madame Valérie OUVRARD, secrétaire au service technique d'Aigondigné, a acheté six ponchos à Décathlon afin d'anticiper les risques de pluie pour les artificiers du 14 juillet. Cet achat avait au préalable été autorisé en réunion préparatoire. Par manque de temps elle n'a pas utilisé le compte Décathlon pro qui permet à la commune de bénéficier du paiement par mandat administratif. Elle a donc avancé les frais.

Le paiement par mandat administratif n'ayant pas été appliqué, il convient à la commune d'Aigondigné de rembourser l'agent ayant effectué les achats.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le remboursement à Madame Valérie OUVRARD par mandat « hors paie » pour l'achat effectué pour la commune d'Aigondigné pour un montant total de cent cinquante euros (150€).

Le Conseil municipal est invité à autoriser le remboursement de cette somme à Madame Valérie OUVRARD.

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des 21 membres votants présents et/ou représentés (Madame le maire se retire du vote) :

- **APPROUVE** le remboursement de cette dépense à Madame Valérie OUVRARD pour le montant cité supra ;
- **AUTORISE** le remboursement par mandat « hors paie ».

URBANISME

1. Attribution de nom à une voie communale :

Délibération 2024_094

Rapporteur : Madame Patricia ROUXEL

Madame le Maire expose que, sur la commune déléguée de Sainte Blandine, la voie située entre la route départementale n°108 et la voie communale n°6 reliant Prahecq à Melle ne porte pas de nom.

Il appartient au Conseil municipal, de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissé au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en l'application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de baptiser cette voie par le nom de « chemin du Fief Briant ».

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la nouvelle appellation de la voie communale N°6 en « Chemin du Fief Briant »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte y afférent.
- **DIT** que la Base d'Adressage Locale devra être mise à jour et les panneaux de signalisation installés par les services de la commune.

RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un poste d'agent de maîtrise paysagiste et spécialiste des espaces verts :

Délibération 2024_095

Rapporteur : Madame Evelyne THIBAUT

Madame Evelyne THIBAUT expose qu'à la suite de la mutation d'un agent vers une autre collectivité, il convient aujourd'hui de pourvoir à son remplacement. La complexité technique de l'entretien des espaces verts communaux nécessite que cet agent soit un spécialiste du domaine et possède une capacité d'encadrement de terrain afin de diriger les autres agents tout en assurant le suivi de la saisonnalité des tâches impératives sur le territoire communal.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un emploi permanent, à temps complet, relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux ou des adjoints techniques territoriaux à compter du 1^{er} novembre 2024. Ce poste sera également ouvert aux contractuels en application des mesures dérogatoires légales.

Conclusion :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent relevant du grade d'agent de Maîtrise ou du grade d'adjoint technique spécialiste des espaces verts d'une durée de 39 heures hebdomadaire ;
- **AUTORISE** le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.
- **DIT** que le tableau des effectifs devra être modifié en conséquence.

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur les travaux de l'éclairage public
- Engagements pris par délégation
- Bilan « Argent de poche 2024 »
- Point sur les travaux en cours
- Animations à venir
- Agenda
 - 30 septembre 2024 : Commission scolaire
 - 1er octobre 2024 : Commission Finances
 - 03 octobre 2024 : CA CCAS
 - 07 octobre 2024 :
 - COFIL TER
 - Commission MAPA
 - 08 octobre 2024 : Bureau municipal
 - 10 octobre 2024 : Conférence des maires MEP
 - 14 octobre 2024 : Commission VAC
 - 16 octobre 2024 : Commission Appel d'Offres
 - 17 octobre 2024 : Bureau MEP
 - 19 octobre 2024 : Conférence des maires Aigondigné
 - 21 octobre 2024 : Commission Environnement/ Bio diversité
 - 22 octobre 2024 : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire lève la séance à 22h00